



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 20 novembre 2019

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

Rappel du règlement de la jonglerie (Art.6.2 règlement compétitions U13) : « Si aucune indication de résultat du challenge n'apparaît sur la feuille de match aucun point ne sera attribué aux équipes concernées ». A VERIFIER AVANT SIGNATURE D'APRES MATCH

La Commission demande aux clubs de noter sur les courriers la division, la poule et le n° de match et d'adresser leur courriel pour U13 à competitions@gironde.fff.fr. Seuls les courriers envoyés par la messagerie officielle des clubs seront pris en compte.

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission de Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse.

La commission du Football Animation et à effectif réduit prend la décision de modifier le calendrier général des brassages 2 LFNA et niveau 1 pour la catégorie U13. En effet, en raison d'un nombre important de rencontres reportées suite aux intempéries lors des journées 6 et 7 des 9 et 16 Novembre, il a été décidé après avis de la LFNA, de déplacer la dernière journée des brassages 2 du samedi 14 Décembre 2019 au samedi 11 Janvier 2020. Ceci permet de libérer le samedi 14 décembre pour une journée de rattrapage venant en complément de celles des samedi 21 décembre 2019 et 4 janvier 2020 et de s'assurer ainsi de pouvoir faire jouer toutes les rencontres de ces brassages qui désigneront les équipes accédant aux championnats de Ligue et de Départemental 1.

La commission vous demande de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires afin que toutes les rencontres soient jouées le 11 janvier ou en semaine avant cette date car aucun report ne pourra être accordé.

La troisième phase débutera pour tous les niveaux départementaux de D1 à D6 le samedi 25 Janvier 2020.



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

LFNA

Report rencontres non jouées du 16 novembre 2019

La Commission reporte les rencontres du 16 novembre qui n'ont pu se dérouler au 14 décembre 2019, journée de rattrapage prévue au calendrier général modifié Football Animation et à effectif réduit.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
16 novembre 2019	D	22150666	EYSINAISE ES 1505760	553257	FMI transmise hors délai	40€
	C	22150647	LORMONT US 1	509442		

**Tarifs et Amendes 2019/2020 du district de la Gironde*

NIVEAU 1

Report rencontres non jouées du 16 novembre 2019

La Commission reporte les rencontres du 16 novembre* qui n'ont pu se dérouler au 14 décembre 2019, journée de rattrapage prévue au calendrier général modifié Football Animation et à effectif réduit.

* Les rencontres suivantes du 16.11 sont programmées au 23 novembre 2019 :

St Laurent CO 1/ Apis Football 1, Blaye Stade 1 / Stade Bordelais 2, Barpais FC 1/ Mérignac Sa 2, Bouscat U.S 1/ Union St Bruno 1

Feuilles de matchs non parvenues

2^{ème} rappel feuille de match du 9 novembre 2019

- Match 22150706 ESTUAIRE HAUTE GDE 1/ ST MEDARD EJ 1 Poule C

Courriers

- **US CHARTRONS (542420)** du 16 novembre 2019 concernant la rencontre CHARTRONS US 1/ESTUAIRE HAUTE GDE 1 match n° 22150710 et l'impraticabilité du terrain confirmé par le club ESTUAIRE HAUTE GDE le 18.11.19
La Commission prend note mais vous précise que l'utilisation d'une feuille de match pour un report sur place par l'arbitre est obligatoire.
- **BOULICAISE FC (505597)** du 17 novembre 2019 concernant le refus de l'équipe adverse d'inverser le match.
La Commission vous précise qu'elle ne peut intervenir qu'à la condition qu'elle en soit informée. Les demandes entre clubs doivent se faire par courriel avec copie au district et non par SMS. L'article 11 des règlements sportifs du district permet à la Commission d'organisation de fixer le lieu de la rencontre en cas de terrain impraticable.



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

- **SP CHANTECLER BX (505674)** du 19 novembre 2019 expliquant son absence à la rencontre contre CHAMBERY RC (N1 D2 Poule B n°22150845)

La Commission après consultation du service Compétitions note que dans un premier temps cette rencontre a été notée « Reporté » sur le site du district puis à nouveau programmée sur un nouveau terrain. Aucune information n'a été donnée au club de CHANTECLER concernant ce changement tant par le club de CHAMBERY que par le DISTRICT.

La Commission donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

- **PAREMPUYRE FC (521254)** du 18 novembre 2019 concernant le refus de l'équipe adverse de modifier l'horaire du match à 17H pour la rencontre du 30 novembre.

La Commission vous précise que l'horaire officiel des rencontres est 13H30 et qu'il appartient aux clubs de se mettre d'accord sur un horaire acceptable par les 2 équipes. Une nouvelle proposition du club de PAREMPUYRE pour inverser le lieu de la rencontre est faite ce jour au club de FC LOUBESIEN.

NIVEAU 2

Demande de modification de rencontre

- Match 22207100 CASTET DORTHE CA 1/ LANGON FC 4 Division 5 Poule R du 23/11/19
Accord des 2 clubs validé par la Commission pour inverser la rencontre le 23 novembre 2019 à 10H

Courriers

- **JS TEICHOISE (505644)** du 15 novembre 2019 concernant l'annulation de son équipe 3 en D5 poule B
La Commission prend note et remplace cette équipe par l'équipe de PAYS DE BUCH 3 (poule A)
- **US CENON RIVE DROITE (511449)** du 18 novembre 2019 concernant l'horaire de ses matchs de D4 et D5.
La Commission prend note de l'horaire des rencontres à 13H.

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
Et à effectif réduit